

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2021	nombre de points maximum	points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	40	35
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	25
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	0
Index 2021	100	75

Nos axes d'amélioration pour la promotion de l'égalité F/H retenus pour l'année 2022 sont les suivants :

- Poursuivre la recherche de mixité sur les emplois de production: continuer à favoriser le recrutement ou la mobilité de femmes sur l'emploi de régleur et d'hommes sur le métier d'opérateur de fabrication.
- Pour toute embauche de personnel relevant potentiellement des 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise, favoriser le recrutement de femmes pour les situations où elles présentent des compétences égales à celles des candidats hommes ou des compétences légèrement inférieures pouvant être acquises par le biais d'une formation ou d'un accompagnement mesuré à la prise de fonction.